



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2021-072

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2021

Sommaire

DÉAL Martinique / service SLVD

R02-2021-03-30-00002 - ARRETE COMPOSITION DU CTHH (6 pages) Page 3

DIECCTE / SECRETARIAT AU POLE DU TRAVAIL

R02-2021-03-29-00003 - doc10626220210330083451 - Arrêté portant
révision de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière
prud'homale?? (4 pages) Page 10

DÉAL Martinique

R02-2021-03-30-00002

ARRETE COMPOSITION DU CTHH



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° _____ portant
composition du Conseil Territorial de l'Habitat et de l'Hébergement**

LE PRÉFET

Vu le code de la construction et de l'habitation et en particulier l'article L 364-1 et les articles R371-1 à 371-10 ;

Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret modifié n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2014-1369 du 14 novembre 2014 relatif aux compétences, à la composition et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;

Vu le décret du président de la république du 5 février 2020 nommant Monsieur Stanislas CAZELLES, préfet de la Martinique ;

Vu les propositions formulées conformément aux dispositions de l'article R-371-5 susvisé ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Conseil Territorial de l'Habitat et de l'Hébergement comprend, sous la présidence de Monsieur le président de l'assemblée de Martinique, trente six membres répartis en trois collèges égaux.

1^{er} collège : « COLLECTIVITES LOCALES »

Assemblée de Martinique

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
CLAUDE LISE	BELFORT BIROTA
CHRISTIANE BAURAS	CHARLES JOSEPH-ANGELIQUE
STEPHANIE NORCA	MARYSE PLANTIN
RAPHAËL MARTINE	MICHELLE BONNAIRE
NADINE RENARD	DIANE MONTROSE
JENNY DULYS-PETIT	JEAN-CLAUDE DUVERGER

Ville de Fort-de-France

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
DIDIER LAGUERRE	FRANTZ THODIARD

Communautés d'Agglomération

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
BRUNO NESTOR AZEROT (CAP NORD)	
LUC LOUISON CLEMENTE (CACEM)	
ANDRE LESUEUR (CAESM)	

Association des Maires

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
LYVIA LEGROS (ROBERT)	CHRISTIAN RAPHA (SAINT-PIERRE)
LAURIE LIENAFI (DUCOS)	JEAN-LUC CLAIRE (SAINTE-LUCE)

2^e collège : « PROFESSIONNELS »

Conseil Économique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Éducation de Martinique (CESECEM)

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
ERIC BELLEMARE	MAHAMADOU DIALLO
PHILIPPE VILLARD	JOELLE TAILAME

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANTE</i>
BERTRAND FRANCOIS-LUBIN	ANNIE-CLAUDE ELISABETH

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANTE</i>
ROLAND PICOT	DOMINIQUE BARRAS

Établissement Public Foncier Local (EPFL)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
EDOUARD GAMESS	CHRISTOPHE CLAIRIS

Action Logement Services

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
STEPHANE MONTLOUIS	ERIC PICOT

Société Martiniquaise d'HLM (SMHLM)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANTE</i>
JEAN-MARC HENRY	CHRISTELLE PITROLLE

Société OZANAM

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANTE</i>
ALAIN MOUNOUCY	JORIS ETIENNE

Société Immobilière de la Martinique (SIMAR)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
JEAN-LUC GALY	THIERRY TARPAU

Syndicat des Entrepreneurs en Bâtiment et Travaux Publics de Martinique (SEBTPAM)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
PHILLIPE GRAND	STEVE PATOLE

Groupement Interprofessionnel Des Opérateurs Sociaux (GIDOS)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
EDDY OULY	JOEL VERDAN

Pôle Habitat – FFB

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
GIOVANNI MARTORANA	EDDY BOUBOUILLON

3^e collègue : « AUTRES PARTENAIRES »

Association Force Ouvrière de Consommateurs (AFOC)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANTE</i>
EVELYNE CAMBEL	VALERIE ELIAZORD

Association pour le Logement Social (ALS)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANTE</i>
KALTHOUM BEN M'BAREK	AUDREY LOUIS-ROSE

Association Française de Développement (AFD)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANTE</i>
NICOLAS PICCHIOTTIONO	DIANE KASPER

Commission DALO et SOLIHA

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
NADIA SERALINE	GARRY PAVADE

Ordre des architectes

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANTE</i>
LUDOVIC LEGRAND	MAGALI FANEL

Association Départementale des Consommateurs de la Martinique (ADCM)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
DENISE MARIE	LAURENT MILIA

Union Sociale pour l'Habitat Outre-Mer (USHOM)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
SABRINA MATHIOT	ARTHUR PARENT

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
ANNIE-CLAUDE ELISABETH	THIERRY ALEXANDRINE

Chambre syndicale des agents immobiliers

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
KARL DESBORDES	DANIEL MELOIS

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
MICHEL NATTES	JEAN-MICHEL BEAUDRY

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
CHRISLAINE JOSEPH-ROSE-DUVILLE	JOSEPH ANGELE

Allo Héberge Moi

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANTE</i>
LUCIEN ELOIDIN	LAURENCE PROCOPE

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°R02-2018-10-23-003 du 23 octobre 2018 portant composition du Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 30 MARS 2021

Stanislas CAZELLES



DIECCTE

R02-2021-03-29-00003

doc10626220210330083451 - Arrêté portant
révision de la liste des défenseurs syndicaux
intervenant en matière prud'homale



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Entreprises de la Concurrence
de la Consommation du Travail et de l'Emploi
de la Martinique

Arrêté n°

Portant révision de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le décret n°2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement de listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

Vu le code du travail et notamment les articles L1453-4 à L 453-9, R1453-2, D1453.1 à D1453-2-9 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective de l'industrie sucrière et rhumière ;

Vu les arrêtés ministériels du 24 décembre 2013 fixant la liste des organisations syndicales représentatives dans les conventions collectives des ouvriers du bâtiment et des travaux publics, de la culture de la canne à sucre, des commerces, des commissionnaires en douane et agents auxiliaires, des garages, de la manutention portuaire du port de Fort-de-France, de la métallurgie, du transport sanitaire de la Martinique ;

Vu les arrêtés ministériels des 14 décembre 2017 et 12 avril 2018 portant nomination des conseillers des prud'hommes pour le mandat prud'homal 2018-2021 ;

Après consultation et désignation des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, national et multi professionnel ou dans une branche ;

Sur proposition de la Directrice par intérim des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi ;

ARRETE

Article 1^{er} – La liste des défenseurs syndicaux appelés à intervenir en matière prud'homale est composée comme suit :

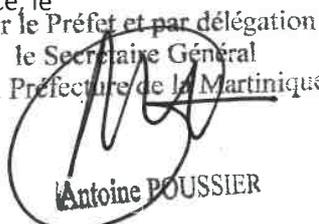
NOM-PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	TELEPHONE	ADRESSE
Madame AMORY Géraldine	conseillère vente	CDMT	0696 433359	Quartier Morne Acajou 97240 Le François
Monsieur APAT Joseph Gabriel René	retraité	CDMT	0696 013264	Chemin Flamboyant Maison Espartero 97213 Le Gros-Morne
Monsieur ARIBO Serge	agent hospitalier	UGTM	0696 306755	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Monsieur BAMBOU Ludes	employé de commerce	CDMT	0696 305026	43, villa Les Conques Route de Ravine Vilaine 97200 Fort de France
Madame BARDET- SERALINE Alix	chargée de mission RH	CFDT	0696 202421	résidence AZTECA, Bâtiment A- App. A3, les hauts de Terreville, 97233 Schoelcher
Monsieur BEAUSOLEIL Paul-Emile	employé	CFDT	0696 215472	Quartier Presqu'île 97212 Saint-Joseph
Monsieur BELHUMEUR Jean- Claude	agent à la CGSSM	UD-FO	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Monsieur BELLAY Patrick	employé	CFDT	0696 231017	Lotissement Palmyra villa N° 6 Acajou 97232 Le Lamentin
Monsieur BERTIDE Alex	permanent syndical	CSTM	0596 605381	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur CASTER Eddy	responsable clientèle	CSTM	0596 605381	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur CHEVIOT Marcus	cadre commercial	CSTM	0596 605381	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur DELVIN Joël	gestionnaire de stocks	CSTM	0596 605381	Maison des syndicats jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Monsieur DEMARET Grégory	ingénieur territorial	CGTM	0596 705717	Maison des syndicats jardin Desclieux 97200 Fort-de-France

Monsieur DIALLO Mahamadou	salarié	UD-FO	0596 700704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Madame ELIAZOR Valérie	fonctionnaire territoriale	UD-FO	0596 710704	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Monsieur ENELEDA Christian	cadre retraité	CGTM-FSM	0696 600655	Chemin caféière Palmiste 97232 Le Lamentin
Madame ERIDAN Patricia	agent administratif	CDMT	0696 838182	Fond brûlé 97231 LE ROBERT
Madame GABET Christina	agent technique	CGTM-FSM	0696 736246	151 impasse Catol Quartier Sarrault 97232 LAMENTIN
Monsieur GALIBOU Louis-Pascal	agent de propreté	CDMT	0696 529020	Résidence Toquade Bâtiment M Porte 12 Renéville 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur JEAN-MARIE Gabriel	enseignant	CGTM	0596 705717	Maison des syndicats porte 2, boulevard du Général de Gaulle 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur JEAN-PHILIPPE Eddy	ouvrier BTP	CGTM-FSM	0696 894279	Rivière Lézarde 97213 GROS-MORNE
Madame JOLY Myriane	professeur de droit	CFDT	0696 275773	42, rue du Fonds Lada 97200 FORT-DE- FRANCE
Monsieur LAGIER Fred	technicien polyvalent	CDMT	0696 021777	Résidence Fleur d'eau Bâtiment B -Pointe Courchet 97240 LE FRANCOIS
Monsieur LAMAIN Jean-Noël	ARH	CGTM	0596 705717	Maison des syndicats - porte 2, boulevard du Général de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur LAMON Jocelyn	cadre	CGTM-FSM	0696 757123	99, boulevard du centre Debriand 97234 Fort-de-France
Monsieur LIENAFI Eric	agent de propreté	CGTM-FSM	0696 271100	Morne Pavillon 97200 Fort-de-France
Monsieur LOUIS-MIRTILLES Josiaste	ouvrier BTP	CGTM-FSM	0696 322270	Quartier Saint Rock 97240 Le François

Monsieur MANDE Rodolphe	adjoint territorial d'animation	CGTM	0696 910524	Maison des syndicats - Porte 2 Jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Monsieur NADIR Laurent	technicien polyvalent	CDMT	0696 241185	11, Léon Gontran Damas 97232 Le Lamentin
Monsieur NORCA Daniel	retraité	UGTM	0696 276031	Maison des syndicats jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Monsieur OLIVIER Flavia	employé	CFTC	0696 237445	Cité Dillon -- Bâtiment BA Escalier 2 Appartement 79 97200 Fort-de-France
Monsieur PICOT Eric	personnel civil de la défense	CFDT	0696 406967	Acajou Sud chemin les horizons villa Saint-michel n°162 97232 Le Lamentin
Madame TALLY Jacqueline	retraîtée	CDMT	0696 227269	318, rue Léon Gontrand Damas - Cité Dillon 97200 Fort-de-France
Monsieur THEOPHILLE Jason	chargé d'études juridiques	CFDT	0696 509504	Immeuble Coffre avenue de Madiana 97233 Schoelcher
Madame TEREAU Suzy	Retraîtée	CGTM	0696 402513	8, impasse Nicolas Calaber Sainte Catherine 97200 Fort-de-France
Monsieur VADIUS Alfred	retraité	UGTM	0696 222267	Maison des syndicats jardin Desclieux 97200 Fort-de-France

Article 2 – Conformément à l'article D.1453-2-5 du code du travail, la liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les quatre ans. Elle peut être modifiée à tout moment si nécessaire par ajout ou retrait. Elle est tenue à la disposition du public à la Direction des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi, au Conseil des Prud'hommes et à la Cour d'Appel de la Martinique.

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique et la Directrice par intérim des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi de la Martinique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Fort-de-France, le **29 MARS 2021**
 Pour le Préfet et par délégation
 le Secrétaire Général
 de la Préfecture de la Martinique

Antoine POUSSIER

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (12, rue du citronnier – Plateau Fofu – CS 17103 – 97271 Schoelcher Cedex) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.